

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_48

OBJET :

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A LA CROIX
ROUGE FRANCAISE EN
SOUTIEN AUX OPERATIONS
HUMANITAIRES EN UKRAINE**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **13 Avril 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 6 avril 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 avril 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Andrée RICCETTI, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean CLERET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Andrée RICCETTI Jean-Marc DETOUR Caroline PAIRE Catherine ZAPPA (<i>arrivée au point 2.5 avant vote de l'octroi d'une subvention au Comité Français pour l'UNICEF</i>)	Brigitte BONNEFOND Bernard JACQUOLETTO Catherine REMY-MENU Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20220413-DCM_2022_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Affichage : 14/04/2022

FINANCES

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A LA CROIX ROUGE FRANCAISE EN SOUTIEN
AUX OPERATIONS HUMANITAIRES
EN UKRAINE**

Isabelle Berthelot, adjointe au maire en charge de l'action sociale, l'enfance et la jeunesse expose à l'assemblée :

Dans le contexte de la guerre déclenchée sur le territoire ukrainien par la Fédération de Russie le 24 février dernier, la crise humanitaire subie par la population est profonde : destruction d'infrastructures, déplacement de populations à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine, rupture d'approvisionnement en denrées alimentaires, en produits sanitaires ou médicaux...

Les enfants, dont il est estimé que plus de 50 % d'entre eux ont d'ores et déjà dû quitter leur lieu de vie habituel à l'échelle de tout le pays, sont particulièrement vulnérables dans cette situation.

Si la Ville de Riorges se mobilisera pour l'accueil des réfugiés ukrainiens qui pourront arriver sur son territoire, elle propose également d'exprimer sa solidarité avec le peuple ukrainien par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à une organisation non-gouvernementale reconnue pour son action à l'échelle internationale :

- La Croix-Rouge Française, qui soutient les actions mises en place par le Mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, en particulier par le CICR et la Croix-Rouge ukrainienne ainsi que les Croix-Rouge croate, slovaque, hongroise, polonaise et roumaine.

Les besoins concernent d'abord la réparation des infrastructures vitales afin d'assurer un approvisionnement en eau, la fourniture de produits de première nécessité et de matériel médical, ainsi que des premiers secours et un soutien psychosocial. Il s'agira ensuite d'aider la population à se relever et se reconstruire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Croix-Rouge Française - Solidarité Ukraine.

2°) dit que les montants correspondants seront pris sur les crédits votés au budget de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 14 avril 2022
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN